



Éditorial : Réflexions sur la Militance

Voici l'introduction de l'intervention d'Alain Cugno le 11 juin lors de la journée de réflexion. On trouvera l'intégralité du texte sur le site de la Fédération.

La figure du militant : quelqu'un qui se bat parce qu'il a compris un dysfonctionnement de la communauté politique qu'il entend réellement modifier en lui imposant de force des modifications. Il convient de la distinguer de celle du bénévole qui met simplement sa bonne volonté au service d'une cause dont la place n'a pas à être conquise tant elle va de soi. Il ne me paraît pas contestable que la FARAPEJ se veuille militante, même si le terme ne convient pas encore tout à fait par ses connotations rigides et obsessionnelles.

La question à résoudre est donc de savoir ce que signifierait une prise en compte effective de notre militance : autrement dit à quels dysfonctionnements nous affrontons-nous, quelles modifications voulons-nous apporter, par quels moyens ?

Si nous faisons retour vers l'origine de notre mouvement, nous trouvons quatre aumôniers de prison ; ce qui veut dire des personnes qui connaissaient la prison de l'intérieur parce qu'elles étaient à l'écoute des prisonniers, en tant qu'elles pouvaient témoigner auprès d'eux d'une tout autre compréhension, d'une altérité, qui n'était en continuité ni avec la vie qu'ils avaient menée, ni avec le regard que l'administration et l'institution dans son ensemble portaient sur eux. Un regard porté de l'intérieur, mais décalé. Les aumôniers étaient les témoins d'une altérité d'autant plus significative (et c'est ce qui va autoriser la suite de l'histoire) qu'elle n'était pas monolithique, mais déjà ouverte sur autre chose qu'un militantisme religieux, même s'il se réclamait explicitement du christianisme : double aspect dont témoigne le fait qu'il y avait deux religieux catholiques d'ordre différents (O.P. et Franciscain) et deux pasteurs de l'Eglise réformée. **À suivre sur le site internet...**

Au sommaire de ce numéro

- Lectures (p2)
- Du côté des associations (p3&4)
- Journées Nationales Prison : de la citoyenneté à la liberté d'expression (p5)
- Lectures de textes lors de la journée de réflexion du 11 juin (p6)

Prochain numéro de la Revue Prison-Justice à paraître après l'été :

« La prison sort-elle de ses murs pour tout envahir? »

L'article de fond portera sur le thème du numéro, tandis que les entretiens permettront de rencontrer quatre architectes ayant travaillé sur la question carcérale.

Le texte de Christian Demonchy est déjà disponible sur le site internet de la FARAPEJ :

Christian Demonchy a participé à la conception architecturale de plusieurs établissements pénitentiaires avec Noëlle Janet, notamment à celle du centre de détention de Mauzac (1985). Son expérience lui a donné à mesurer à quel point la peine de prison était le résultat de son déni. Il serait temps d'appeler les choses par leur nom : la peine de prison n'est pas d'abord une privation de liberté mais une modification radicale et imposée des liens sociaux dont personne ne se demande ce qu'ils devraient être - car tel est le paradoxe, ce sont les citoyens (nous) qui, à la lettre, fabriquons la peine infligée tout en croyant qu'elle ne relève pas de nous mais de l'autorité judiciaire et de l'administration pénitentiaire.



(photo prise lors de l'AG 2010 de la FARAPEJ : C. Pernin, A. Lazarus, P. Delmas, A. Cugno)

Lectures

Hors-série d'Alternatives économiques sur l'insertion par l'activité économique

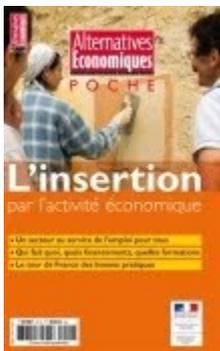
Le Hors-série de poche numéro 44 d'*Alternatives économiques* a pour thème l'insertion par l'activité économique contenant une mine d'information pour comprendre les mécanismes et problématique de l'insertion par l'activité économique (IAE). Le numéro est structuré comme suit:

- Éditorial
- L'IAE au service de la cohésion sociale
- Acteurs et partenaires de l'insertion
- Le pilotage de l'IAE
- Les salariés en parcours d'insertion
- Les financements de l'insertion
- Travailler dans l'insertion
- Aux frontières de l'IAE
- Pour aller plus loin
- Ressources

Extrait de l'éditorial de C. Dorival, « Nul n'est inemployable »:

Les associations et les entreprises du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) permettent à des personnes exclues du marché de l'emploi de se (re)familiariser avec le monde du travail, tout en bénéficiant d'une formation et d'un accompagnement adaptés. L'objectif, au terme de ce parcours d'insertion, est qu'elles aient en main tous les atouts pour retrouver un emploi convenable sur le marché "ordinaire" du travail.

Cet objectif n'est pas aisé à tenir quand le chômage est au plus haut et que le marché du travail devient particulièrement sélectif, comme c'est le cas aujourd'hui. (...) En affirmant, par leur action au quotidien, que nul ne doit être considéré comme inemployable, quelle que soit sa situation, les structures de l'IAE contribuent à la lutte contre les exclusions et au renforcement de la cohésion sociale, plus que jamais nécessaires en période de difficultés économiques et sociales.

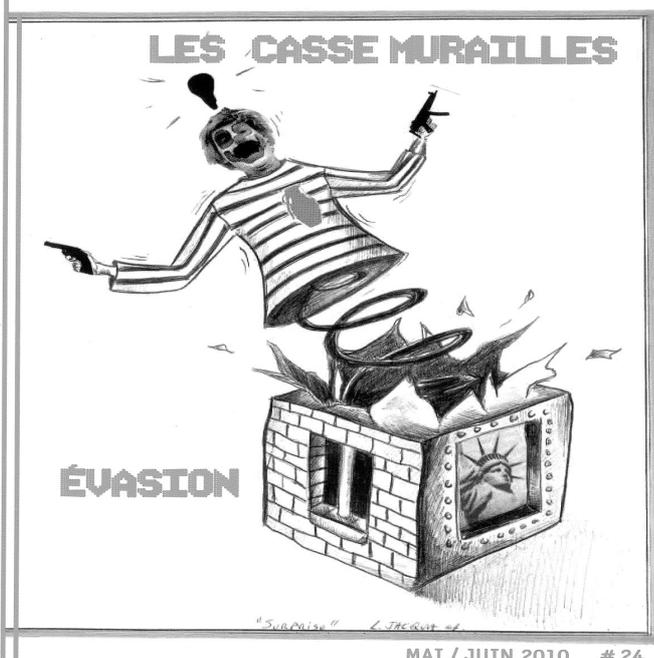


L'évasion, des Casse-Murailles dans le Passe-Murailles



LE PASSE MURAILLES
Publication du GENEPI

Le numéro 24 du Passe-Murailles, revue du GENEPI, (mai-juin 2010, 5euros) a pour sujet l'évasion. On trouvera dans ce numéro d'une centaine de pages des points de vue nombreux sur la question, d'entretien avec d'anciens évadés (Hafed Benotman, Laurent Jacqua, Gabriel Mouesca, Michel Vaujour), des témoignages de proches d'évadés (Catherine Charles), ainsi qu'un entretien avec Stéphane Scotto, sous-directeur de l'État-Major de la Sécurité à la direction de l'Administration Pénitentiaire. De nombreuses analyses complètent ces témoignages, allant d'articles historiques (Moyen-Âge, fin de l'Ancien Régime) à des analyses de la figure littéraire de l'évadé. On lira en particulier avec beaucoup d'intérêt l'entretien de Martine Herzog-Evans, professeur de droit à l'université de Reims, dont nous recommandons l'ouvrage intitulé *L'évasion* (l'Harmattan, collection *La Justice au Quotidien*, 12,5€) paru au printemps 2009 et qui fait un point particulièrement clair sur la question de l'évasion.



Du côté des associations

Parcours de Femmes a reçu le prix « S'Unir pour Agir »

La voix du Nord du 27 avril s'est fait l'écho du prix "S'unir pour Agir" de la Fondation de France, reçu par [Parcours de Femmes](#), association membre de la FARAPEJ agissant sur la région lilloise.

L'association a été primée pour son action de préparation à la sortie et d'accompagnement, notamment par la mise à disposition de logement ainsi qu'un dispositif d'accompagnement social et professionnel.

Si la Fondation de France a primé l'action de l'association, elle a aussi souligné les qualités humaines des personnes mobilisées dans l'association.



Créée en 1995, l'association a pour mission :

- d'aider les femmes incarcérées à préparer leur sortie.
- d'accompagner ces femmes dans leur retour à la liberté et leur recherche d'autonomie.
- d'agir pour prévenir les risques de récidive.
- De faire entendre la voix des femmes incarcérées et de sensibiliser le grand public à la question carcérale.

On pourra consulter le site internet de Parcours de Femmes : <http://parcoursdefemmes.free.fr>

Encore Bravo à Parcours de Femmes !

De l'humour en prison !

Notre association (Accueil aux Familles de Détenus de la Maison d'Arrêt du Val d'Oise) accueille les familles de détenus depuis longtemps dans « l'abri familles » qui est un local de l'administration pénitentiaire où les familles passent pour le dépôt de linge des détenus arrivants et pour se présenter pour les parloirs. Depuis janvier de cette année, nous partageons ce local non seulement avec les surveillants qui enregistrent les visiteurs mais aussi avec les employés de SIGES qui assurent les réservations téléphoniques et l'accueil des familles.

L'arrivée de ces nouveaux accueillants nous a remis en question, il a fallu revenir au cœur de notre accueil qui veut être plus personnel et plus profond, au-delà des démarches administratives dont les personnes de SIGES ont la responsabilité et qu'elles assurent bien.

Parmi les besoins que nous avons notés, il nous a semblé important de travailler sur l'ambiance de ce local durant le temps d'attente, un temps qui peut durer plus d'une demi-heure et qui est long pour les enfants surtout. Nous avons pensé faire des animations pour alléger cette attente. Ayant obtenu l'accord de la Direction, nous avons contacté plusieurs animateurs-clowns en leur demandant de nous faire des propositions et un devis. Nous avons eu beaucoup de propositions et nous avons choisi une compagnie de jeunes artistes (clowns, jongleurs, magiciens, acteurs etc.) qui a accepté de venir le mercredi après midi pour assurer une animation lors de l'attente des trois parloirs. La première expérience a eu lieu le mercredi 16 juin avec une jeune femme maquillée en clown qui proposait des tours de magie et de la sculpture sur ballons. Elle s'est installée au milieu de la salle d'attente, a fait des tours de magie avec les enfants même les plus timides, en incluant aussi les adultes autour qui suivaient tout cela avec intérêt et amusement. Elle a ensuite fait des ballons selon les souhaits des enfants (chiens, épées, pistolets laser, panthère rose...). Tous les enfants qui arrivaient peu à peu étaient inclus dans les jeux, l'ambiance était chaleureuse et les adultes avaient le sourire. Tout s'est parfaitement déroulé sans aucune gêne pour l'enregistrement des parloirs.

Le retour des familles a été très positif et nous sommes bien décidés à poursuivre cette expérience de temps en temps. Nous avons déjà pris rendez-vous pour la période de Noël pour une animation qui cette fois sera plus orientée vers la musique (chants, instruments...).

Elie Vandaele

Comment résister à l'air du temps ?

Rapport moral 2009 de l'ARAPEJ Blois

Il arrive que l'on sente, au creux même de la poitrine, surgir une évidence qui n'est pas celle des autres, en somme une évidence contre l'air du temps.

L'évidence pour les premières associations d'aide aux détenus ce fut aussi celle d'accompagner également leur famille. La rencontre humaine et le lien social à préserver également aux abords des prisons furent les questions auxquelles ces « pionniers » ont su trouver la réponse d'aspect concret et pratique, et d'ambition innovante. Les premières associations et leurs maisons d'accueil ont été créées il y a plus de trente ans.

L'évidence crève les yeux, si la société civile entre dans les prisons, il est bien de son rôle d'être présente également devant ses murs, auprès de ceux qui vivent à leur manière l'incarcération de leur proche, de continuer la réflexion commune menée depuis la naissance de la prison sur l'évolution de la justice pénale et de son application, d'être source de propositions.

Certaines associations ont pu créer des emplois. Le chemin professionnel des uns et l'intérêt bénévole porté par les autres ont permis de mettre en route un processus d'accompagnement bien huilé. Toutefois, le « métier » de bénévole dans les associations n'est pas suffisamment reconnu. Il mobilise de fait bien des compétences acquises lors d'une activité professionnelle passée ou présente. On ne naît pas bénévole, on le devient. Et cela pour mille raisons. Tout dépend ensuite du degré d'implication que l'on y met. Dans et autour des prisons, c'est un apprentissage exigeant et rigoureux. Le secteur associatif se veut être un partenaire apportant de son *autre regard* la médiation nécessaire. Faut-il aussi que ce regard là soit vraiment perçu.

Mais l'air du temps est aux entreprises privées investissant les prisons, chassant les associations du bout du pied ... Pourtant, l'effet des actions, des réflexions, des propositions menées par les associations, leur militance, sont d'une incalculable étendue. Et si les choses vont moins mal qu'elles ne pourraient l'être, on le doit en partie au nombre d'associations qui, avec acuité, savent être présentes là où le lien social se rompt.

L'air du temps est aux grandes réformes, aux grands pôles de décision, aux grandes prisons neuves et anonymes. L'évidence est dans la nécessité de restaurer des espaces à taille humaine. L'engagement associatif dedans - dehors les murs des prisons: c'est une sorte de formule magique du fil tendu entre la prison et l'extérieur où marchent des funambules adroits dont le balancier est le support de l'équilibre même.

Tordre ce fil serait à l'évidence fragiliser l'implication engagée par les associations dans ce secteur société-justice-prison, par deçà distordre l'équilibre établi, se couper de leur regard.

Résister à l'air du temps ce n'est pourtant pas aller à contre-courant du temps présent mais, pour nous, c'est ouvrir de nouveaux chemins et y laisser une trace.

Christiane Pernin

Un parler père-enfant !

On a beaucoup parlé de la possibilité dans certains établissements d'une rencontre du détenu avec sa famille. Cela commence à se mettre en place dans des établissements de longue peine mais cela sera sans doute impossible dans des maisons d'arrêt. Là, les parloirs sont courts, normalement $\frac{3}{4}$ d'heure et souvent une demi heure comme chez nous à la MAVO (Maison d'Arrêt du Val d'Oise).

Que font les enfants durant ces parloirs où les adultes ont bien des choses à se dire ? Que deviennent les enfants que la mère ne peut pas amener ou ceux dont la mère ne veut plus rencontrer le Père ?

À la MAVO, depuis plus de trois ans, la direction et le SPIP ont mis en place un parloir d'une heure où le père retrouve son enfant dans un local adapté avec des jeux. Il y aura une surveillance discrète ou, s'il le faut, un accompagnement pour aider à renouer une relation qui doit parfois se reconstruire. Une psychologue qui est aussi membre de notre association d'accueil aux familles a été engagée pour suivre ce processus qui débute avec la rencontre du père pour analyser sa demande et passe par des rencontres avec la mère et avec l'enfant pour préparer ce temps fort. Il faut aussi prévoir un transport pour l'enfant quand la mère ne peut pas l'assurer, c'est là qu'intervient un membre de l'association pour répondre à ce besoin.

Elie Vandaele

Journées Nationales Prison ***De la citoyenneté à la liberté d'expression, individuelle et collective***

Compte-rendu de quelques événements des JNP 2009

À Tours, une conférence à l'initiative du CAD, de l'Entraide Ouvrière et de la Croix-Rouge a réuni environ 80 personnes autour de Gabriel Mouesca, actuellement chargé de mission prison à Emmaüs, qui a rappelé que l'important, pour le prisonnier comme pour la société, c'est qu'il sorte en homme debout et non en homme brisé. Rappelant que la question de la citoyenneté reste étrangère au plus grand nombre de détenus, Mouesca a rappelé que « ce qui est premier, c'est que les gens en détentions gardent leur dignité », indiquant que « certaines pratiques sont incompatibles avec la citoyenneté », ...

À Paris, une marche citoyenne entre la Mairie d'arrondissement et la maison d'arrêt de La Santé, suivie d'un débat entre des détenus volontaires et des représentants de la magistrature (Juge de l'application des peines), de l'Administration pénitentiaire (la directrice), le délégué du médiateur et des représentants d'associations.

À Marseille, une rencontre publique organisée collectivement par le Secours Catholique, les Aumôneries catholique et protestante, l'Association des Parents de Détenus, les Equipes St Vincent, le GENEPI et le CAB (Centre d'Accueil des Baumettes, FARAPEJ), s'est déroulée le 28 novembre, sur le thème des JNP, sous-titré : « Derrière les barreaux, des citoyens ». La question a été illustrée sous l'angle juridique (« Les droits fondamentaux »), celui de la responsabilisation citoyenne (enquête sociologique), celui des recours possibles quand les droits sont bafoués (notamment via le délégué du Médiateur de la République). La rencontre a eu lieu en présence d'un directeur du Centre Pénitentiaire des Baumettes, très impliqué lors du débat foisonnant qui a suivi. Un certain nombre de familles étaient présentes à cette rencontre et sont intervenu.

Par ailleurs, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les membres de son équipe se sont particulièrement impliqués dans les Journées Nationales Prison 2009.

Prison, la dernière Grande Muette ?

Argumentaire des JNP 2010 élaboré par le GNCP

Si la peine de prison emporte privation de la liberté d'aller et de venir, elle n'affecte pas, en principe, la liberté d'expression. Pourtant, même si l'interdiction de parler n'y est plus en vigueur, la prison réduit encore au silence celles et ceux qu'elle enferme. La liberté d'expression, droit fondamental reconnu comme tel par la Constitution française et la Cour européenne des droits de l'Homme, fait parfois pâle figure derrière les murs des établissements pénitentiaires. Absence de droit d'association, difficultés pratiques à mettre en œuvre le droit de vote, limitations des correspondances écrites et téléphoniques, interdiction de signer la moindre pétition... Si de timides progrès ont été posés à l'état de principe par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, un mutisme contraint frappe encore les « usagers du service public pénitentiaire ». Contre tout espoir, ces nouvelles dispositions législatives, en effet, ne se conforment même pas à la règle pénitentiaire européenne N°50, qui préconise de « donner la possibilité aux personnes détenues de discuter ensemble de questions relatives à leurs conditions et d'en faire part aux autorités pénitentiaires ». Pour les dizaines de milliers de personnes prévenues ou condamnées qui se trouvent actuellement derrière les barreaux, cette absence de prise de parole mène, parfois, à des conflits très violents. Une bonne partie de ces incidents auraient pu être évités si des espaces de parole avaient été aménagés.

La loi contrôle strictement les transmissions d'informations entre l'intérieur et l'extérieur. Quand elle parvient à franchir les murs, illégalement ou après une libération, la parole des personnes détenues est presque systématiquement disqualifiée par le caractère stigmatisant de la sanction pénale. Souvent, aujourd'hui, c'est grâce à la caution morale que représentent certaines personnalités ou certaines associations que la voix des personnes incarcérées et de leurs familles parvient péniblement à se faire entendre dans l'espace public. Mais ces « porte-paroles » ne déforment-ils pas les voix dont ils se disent la bouche ?

Le Groupe National de Concertation Prison a choisi cette année de mettre en débat l'expression individuelle et collective des personnes incarcérées et de leurs familles. La nouvelle loi pénitentiaire prévoit, certes, une petite ouverture, notamment, en donnant à toutes les personnes détenues la possibilité de téléphoner, au moins à leurs proches, si elles en ont les moyens. Mais pourquoi maintenir cette interdiction de s'exprimer publiquement, individuellement ou collectivement ? Des formes de consultation institutionnalisée existent déjà au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne... De fait, il s'établit toujours une forme de dialogue entre les personnes incarcérées et le personnel pénitentiaire. Alors pourquoi ne pas aller plus loin en proposant des espaces d'expression au sein desquels chacun des acteurs du monde carcéral, à commencer par les personnes détenues, pourrait participer de manière responsable et y être entendu ?

Convaincus qu'une liberté d'expression constructive et respectueuse constitue le fondement de toute société démocratique, les Groupes Locaux de Concertation Prison s'efforceront, durant la quatrième semaine du mois de novembre, partout en France, de placer au cœur du débat public ce qui retient encore prisonnière la parole des hommes, des femmes et des enfants incarcérés et de leurs familles. La prison resterait-elle donc la dernière grande muette ?

Lectures de textes lors de la journée de réflexion du 11 juin

La Journée Annuelle de Réflexion s'est déroulée cette année le 11 juin à la Cité Saint-Martin à Paris.

Au programme de la journée :

- Réflexions sur la militance,
- Discussion sur l'avenir des associations d'accueil des familles
- Lecture de textes par l'association des *Productions de la Fabrique*
- Un travail de fond sur 10 propositions issues du texte de base de la FARAPEJ.



Si toutes les thématiques ont été fort riches (compte-rendu à venir), nous ne revenons ici que sur la lecture de textes par les Productions de la Fabrique, association d'origine étudiante qui revendique le théâtre comme outil de transmission, en développant des formes de spectacles visant à sensibiliser et informer le public sur des problématiques sociales actuelles. En particulier, les productions de la Fabrique ont pour objectif de transmettre au public des paroles de personnes en situation d'exclusion, et notamment de personnes détenues.

Dans le cadre du partenariat avec la FARAPEJ, le spectacle des Productions de la Fabrique s'est enrichi de témoignage de proches de détenus, notamment en utilisant des textes provenant de l'ouvrage *Paroles de Parloir*, réalisé à la maison d'accueil de Blois (bande dessinée parue aux éditions Delcourt, collectif, 2003). Voici une sélection de quelques témoignages lus par les jeunes comédiens lors de la journée du 11 juin.

Extraits de Paroles de parloirs.

Rachida : *Le parloir c'est toute une organisation. Il faut téléphoner le dimanche pour caler les jours et les heures de parloirs. Pas d'imprévu, on doit être ponctuelle sinon on n'entre pas. On doit être relativement libre de son temps car pour une demi heure de parloir il faut compter deux heures de disponibilité. Et je ne parle pas de ceux qui n'habitent pas sur place.*

Sophie : *Le premier parloir, c'est celui qui ressemble à un premier rendez vous amoureux. On tremble, on a envie de vomir. On a la tête qui tourne et les mains moites. Et puis surtout on a le cœur qui bat très fort. Tellement fort qu'on peut le sentir battre dans tout le corps.*

Mounir : *Au début, pendant les parloirs, il ne voulait pas me regarder. Son regard me fuyait. Je lui disais : « Regarde-moi. Je suis ton père. Je ne te juge pas ». Il me disait : « J'ai honte »*

Sophie : *Ils nous font des crises de jalousie, je te dis pas ! Ils se rendent pas compte les mecs... On se tape la bagnole, l'attente, la vie sans eux et pendant la demi heure que dure le parloir ils trouvent encore le moyen de faire une scène !*

Naïlle : *La semaine dernière c'était mon premier parloir. J'ai cru qu'aujourd'hui ce serait plus facile. Mais non. J'ai mal au ventre. J'ai envie de pleurer. Je suis pourtant venu dans l'intention de lui donner des forces, de le soutenir. Mais c'est plus fort que moi. J'ai pleuré tout le temps que ça a duré.*

Marie-Claire : *J'ai 60 ans, mon fils en a 35. Depuis plusieurs mois il est incarcéré à Blois. J'ai mis du temps à aller le voir. Le premier parloir c'est toujours le plus difficile. Et puis voir mon fil dans ce lieu c'est affreux. Il n'a que moi.*



Ilia : *Nous les voyageurs on est tout le temps ensemble. Les enfants ne se séparent jamais des parents. Même quand ils sont mariés. Aujourd'hui je vais le revoir. Ça fait un mois et demi que je ne l'ai pas eu en face de moi. Je suis inquiète. Ça me fait mal. Je suis impatiente et j'ai peur.*

Rachida : *Trois heures par semaine, je me sens prisonnière.*

